

## COMPTE-RENDU SESSION DU LUNDI 11 MARS 2019

Le Conseil municipal dûment convoqué le 04-03-2019, s'est réuni en session ordinaire le lundi onze mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents :** Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉSIRÉ, Mme SARAZIN.

**Etaient absents excusés :** Mr RIVES, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE,  
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mr ROBLAIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Nicole PIPARD.

### **1) PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Madame le Maire présente les comptes 2018, réalisés, parallèlement, par le receveur municipal et la Commune. Ces derniers coïncident en tous points et présentent les résultats de clôture suivants :

- en fonctionnement : excédent de 270 917,07 €,
- en investissement : déficit de 59 392,76 €,

d'où un résultat de clôture de l'exercice de 211 524,31 €.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des voix, le compte de gestion dressé par le receveur. Le Compte administratif est lui aussi voté à l'unanimité sous la présidence de D. Roblain ; Madame Fourdraine, conformément à la loi, n'a pas pris part au vote.

### **2) AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AMORCE**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, de renouveler, pour 2019, l'adhésion à l'association AMORCE, réseau d'échanges dédié aux collectivités dans différents domaines, notamment les énergies renouvelables. La cotisation appelée pour l'année en cours est de 252 € TTC.

### **3) PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2019**

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, le Conseil municipal a étudié les demandes de subventions reçues de différentes associations.

### **4) VENTE DE LA MAISON EX-MARDON : PROJETS DE MANDAT DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU MAIRE**

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que d'importants travaux sont à prévoir pour remettre aux normes d'usage cette habitation, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- décide l'aliénation de l'immeuble sis au n°1, route de Morlac,
- fixe le prix de vente à 20 000 € (vingt mille euros), hors frais de notaire ou d'agence qui seront à la charge de l'acquéreur,
- décide de confier la vente de l'immeuble aux agences « Côté particuliers » et « Maxihome-Clairimmo » dans le cadre de mandats simples et sans exclusivité,
- autorise Madame le Maire à signer tout document permettant d'aboutir à la cession de cet immeuble, dont les mandats ainsi que la transaction de vente qui sera confiée à un notaire.

Gilles Lejot, intéressé dans le cadre d'un mandat de vente, n'a pas pris part au vote.

### **5) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY GRAND SUD**

#### **\* Avis sur la modification des statuts**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de communes, notamment le 4<sup>ème</sup> alinéa du chapitre II « groupe de compétences optionnelles », qui prend acte des précisions apportées aux notions d'accueil de loisirs et de garderie collective. Ainsi, sont définies d'intérêt communautaire :

- \* la création et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires et la journée du mercredi,

\* la création et gestion de modes de gardes collectifs pour les enfants jusqu'à l'âge obligatoire de scolarisation,

ce qui rend caduque les items traitant de ce sujet dans les statuts actuels.

De même, la compétence GEMAPI ayant été transférée aux Communautés de communes au 01/01/2018, il convient d'actualiser les statuts en ajoutant dans le groupe de compétences obligatoires la « Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ».

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, la modification des statuts présentée par la CdC.

#### **\* Avis sur l'adhésion au syndicat mixte pour l'aménagement de la Théols**

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI et compte tenu du fait qu'une partie du territoire de la commune de St Hilaire-en-Lignières appartient au bassin de la Théols, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité des voix, l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Théols.

#### **\* Avis sur le transfert des compétences eau et assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil municipal des dispositions de la loi NOTRe concernant le transfert des compétences eau et assainissement aux Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi n°2018-702 du 3 août 2018 aménage les dispositions de ce transfert avec la possibilité d'un report au 01/01/2026. Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'oppose au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et demande le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **5) QUESTIONS DIVERSES**

- Grand Débat National : Madame le Maire propose au Conseil municipal de signer les 4 fiches de contribution en matière de transition écologique réalisées par l'association AMORCE dans le cadre de la consultation lancée par le gouvernement. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

- Cailloux : MFo relaie une demande de Mr Lagrange pour la livraison d'un camion sur le chemin de Fond Romain donnant accès à sa bergerie. La commande sera effectuée rapidement.

- Dossier éolien : un point de situation est présenté reposant sur les différentes échéances d'audience en justice.

- Catastrophe naturelle : à la demande de l'Association des Maires du Cher, une réunion s'est tenue récemment en Préfecture. Il a été rappelé les modalités de la procédure qui est longue et soumise à des études météorologiques strictement encadrées. A côté de cela, la détérioration des routes du fait de ces intenses aléas climatiques a aussi été évoquée ; il a été proposé de recenser les linéaires de voiries touchés par d'importantes déformations et d'en aviser les services de la Préfecture en vue d'une éventuelle aide ponctuelle.

- Madame le Maire rappelle la tenue de la réunion d'information sur le haut débit internet, le 12 mars, ainsi que l'inauguration du bar-restaurant le 22 mars.

Affiché le 16 mars 2019

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**